

Insee *flash*

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 114 - Décembre 2009



Les comportements démographiques en Champagne-Ardenne

Près de six enfants sur dix naissent hors mariage

En Champagne-Ardenne, depuis le pic de l'an 2000, et comme au niveau national, le nombre de mariages célébrés ne cesse de diminuer. En même temps, l'âge moyen au premier mariage augmente. Les naissances hors mariage sont de plus en plus nombreuses et dépassent le nombre d'enfants nés de parents mariés, encore plus en Champagne-Ardenne qu'au niveau national. En 2008, l'engouement pour le Pacs créé fin 1999 ne se dément pas. On compte désormais un Pacs pour deux mariages. L'espérance de vie des champardennais continue de progresser, mais à un rythme inférieur au national. Sous l'effet du vieillissement de la population, les décès augmentent ; en Haute-Marne, leur nombre dépasse même pour la première fois celui des naissances.

En 2008, parmi les 5 500 mariages célébrés en Champagne-Ardenne, 73 % ont uni deux célibataires, au sens où ces personnes n'avaient jamais été mariées précédemment, contre 71 % au niveau national. La part des premiers mariages diminue au profit des remariages : dix ans plus tôt, les unions de deux célibataires représentaient en Champagne-Ardenne 75 % des mariages.

En moyenne, les femmes se sont mariées à 29,4 ans et les hommes à 31,6 ans. Par rapport à 1998, l'âge moyen a progressé de 2,4 ans pour les épouses et de 2,2 ans pour les époux. Lorsqu'il s'agit d'un premier mariage, l'âge moyen est inférieur d'une demi-année à celui du niveau national, pour les femmes comme pour les hommes.

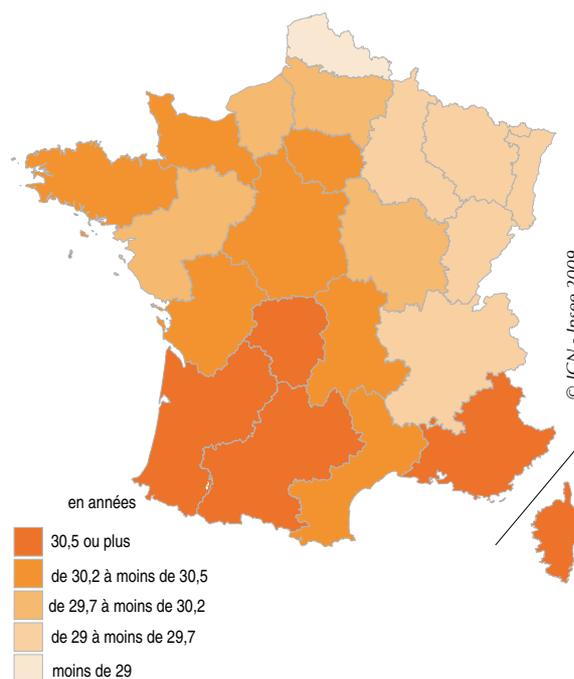


Des remariés plus jeunes qu'au niveau national

Lors d'un remariage, les femmes sont en moyenne âgées de 44,6 ans et les hommes de 47,8 ans. Les Champardennais, hommes comme

www.insee.fr

Âge moyen au premier mariage chez les femmes en 2008



© IGN - Insee 2009

Source : Insee, État civil

femmes, se remarient un peu moins âgés que l'ensemble des Français. En 2008, l'écart s'est même creusé avec la moyenne nationale : pour la première fois depuis dix ans, l'âge moyen au remariage baisse légèrement dans la région, alors qu'il continue d'augmenter en France métropolitaine.

En 2008, en Champagne-Ardenne, la plus jeune des mariées avait 17 ans et le plus âgé des mariés 85 ans. L'écart d'âge maximum entre époux était de 37 ans de moins pour la femme et de 33 ans de moins pour l'homme.

Bien que l'âge au mariage progresse, 95 % des mariés de 2008 n'avaient pas d'enfants en commun avant le jour de leur union. Pour les autres, 3 % étaient déjà parents d'un enfant en commun et 2 % de deux enfants ou plus. La proportion de couples déjà parents parmi les mariés est légèrement inférieure à celle de France métropolitaine.

Dans 91 % des cas, le mariage ou remariage est célébré entre deux personnes de nationalité française. Les mariages mixtes, qui unissent des couples dont un des deux époux est de nationalité étrangère, représentent 8 % des unions et ceux entre deux étrangers 1 %. En raison du poids moins élevé en Champagne-Ardenne de résidents étrangers, la part des mariages mixtes ou qui unissent deux étrangers est moins élevée qu'au niveau national ; 16 % des mariages célébrés en France métropolitaine ont uni un ou deux étrangers.

En 2008, la majorité des mariages ont eu lieu dans le département de naissance de l'un des deux époux, voir des deux. C'est plus souvent le cas de la mariée que du marié. Dans les Ardennes, où le poids culturel est fort, 68 % des mariées étaient nées dans le département, et seulement 57 % dans l'Aube.

En 2008, 70 % des mariages ont été célébrés entre mai et août, contre 63 % au niveau national.

57 % de naissances hors mariage

En 2008, sur les 16 300 enfants nés en Champagne-Ardenne, 9 300 ont des parents non mariés, soit 57,1 %. La région se distingue par une proportion de naissances hors mariage plus importante qu'au niveau national. La Champagne-Ardenne se classe au 7^e rang des régions de France métropolitaine : la part des naissances hors mariage est la plus élevée en Poitou-Charentes avec 60,3 % et la plus basse en Alsace avec 43,4 %.

Les naissances hors mariage sont devenues majoritaires dans la région en 2004, et en France métropolitaine trois ans plus tard. La part des naissances hors mariage est la plus élevée chez les mères ouvrières ou celles sans activité profession-

nelle. L'écart entre le taux de naissances hors mariage en Champagne-Ardenne et le taux national (51,7 %) s'explique en partie par la surreprésentation de ces deux catégories de mères dans la région. Pour celles-ci, la part de naissances hors mariage est même encore plus élevée en Champagne-Ardenne qu'au niveau national avec plus de 60 % des naissances.

Au contraire, les femmes cadres, moins nombreuses dans la région, donnent moins souvent naissance à un enfant hors mariage ; la proportion d'enfants nés de mères cadres non mariées est proche en Champagne-Ardenne de la moyenne nationale.

Parmi les 16 300 naissances de 2008, seulement 50 ont eu lieu à domicile.

Les premiers-enfants représentent 53 % des naissances contre 57 % en France métropolitaine.

Parmi les parents d'enfants nés en 2008, 7 % des mères et 8 % des pères étaient de nationalité étrangère (respectivement 13 % et 14 % en France métropolitaine).

Une espérance de vie de plus en plus éloignée de la moyenne nationale

Dans les conditions de mortalité à chaque âge observées actuellement, un garçon né en Champagne-Ardenne en 2006 vivrait 75,9 ans et une fille 83,6 ans, soit presque 8 années de plus. L'espérance de vie à la naissance est inférieure en Champagne-Ardenne et dans chacun de ses départements à celle de France métropolitaine. Au cours des dix années passées, l'espérance de vie a augmenté moins vite qu'au niveau national ; l'écart avec les moyennes nationales s'est creusé pour atteindre en 2006 une demi-année pour les femmes et un an et demi pour les hommes. Avec presque un an pour les femmes et deux ans pour les hommes, l'écart est le plus élevé dans les Ardennes, département où les indicateurs socio-économiques sont les moins favorables. L'espérance de vie des hommes comme des femmes est malgré tout supérieure en Champagne-Ardenne à celle de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais.

Avec le vieillissement de la population le nombre de décès augmente. En 2008, la Champagne-Ardenne a connu 12 600 décès, niveau jamais atteint depuis 2003, année de la canicule. Pour la première fois, ils sont même devenus plus nombreux que les naissances dans le département de la Haute-Marne, à l'image des départements âgés, très ruraux et peu peuplés, comme le Cantal, la Creuse ou la Lozère. ■

Jean-Pierre Bini

Naissances hors mariage en 2008 selon la catégorie sociale de la mère

Unité : %	Part des enfants nés de mères non mariées		Répartition des naissances selon la catégorie sociale de la mère	
	France métropolitaine	Champagne-Ardenne	France métropolitaine	Champagne-Ardenne
Agricultrices	40,4	38,2	0,2	0,3
Chefs d'entreprises	48,2	51,0	1,3	0,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	39,0	38,5	5,9	3,1
Professions intermédiaires	47,5	47,2	23,2	20,2
Employées	55,7	58,6	27,5	27,1
Ouvrières	59,1	65,9	4,2	4,7
Sans activité professionnelle	52,6	61,4	37,7	43,7
TOTAL	51,7	57,1	100,0	100,0

Source : Insee, État civil 2008

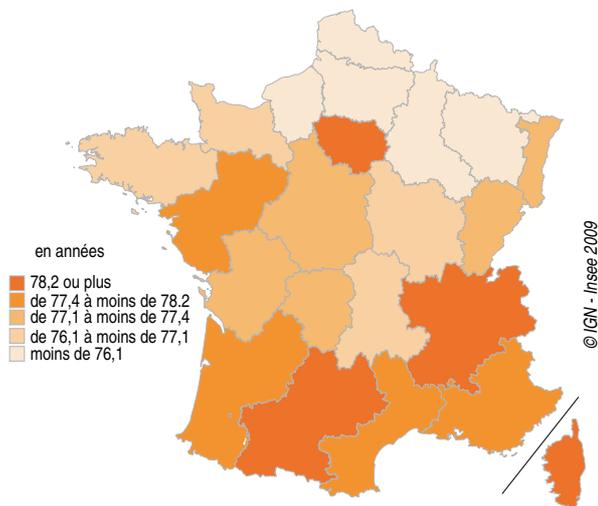
Note de Lecture : 65,9 % des enfants nés en 2008 de mères ouvrières sont nés hors mariage

Espérance de vie à la naissance et à 60 ans en 2006

Unité : année	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne	France métropolitaine
Espérance de vie à la naissance en 2006						
Hommes	75,5	76,3	76,1	75,4	75,9	77,3
Femmes	83,3	83,8	83,8	83,7	83,6	84,1
Espérance de vie à 60 ans en 2006						
Hommes	20,5	21,2	20,9	20,9	20,9	21,8
Femmes	26,0	26,2	26,3	26,1	26,2	26,6

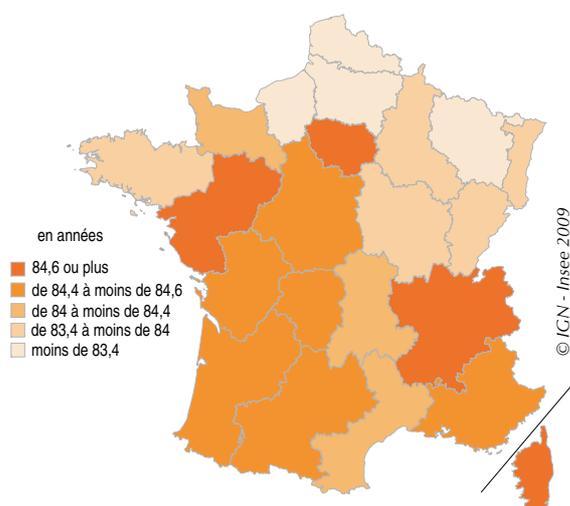
Source : Insee, État civil, Estimation de population

Espérance de vie des hommes à la naissance



Source : Insee, État civil, Estimation de population

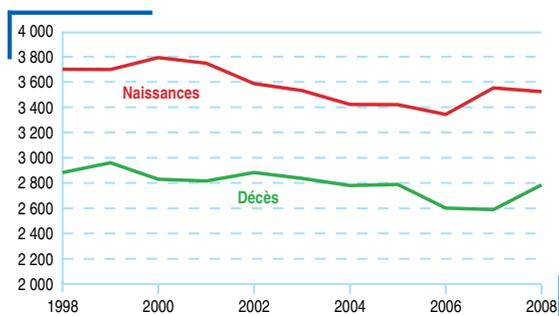
Espérance de vie des femmes à la naissance



Source : Insee, État civil, Estimation de population

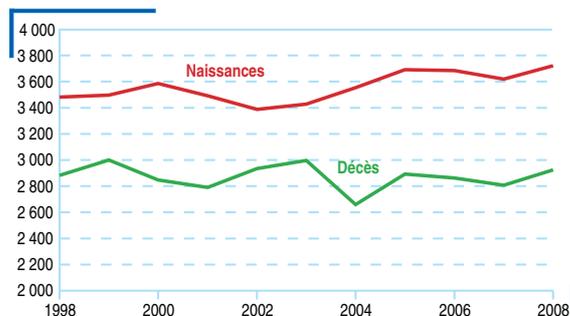
Naissances et décès dans les départements

Ardennes



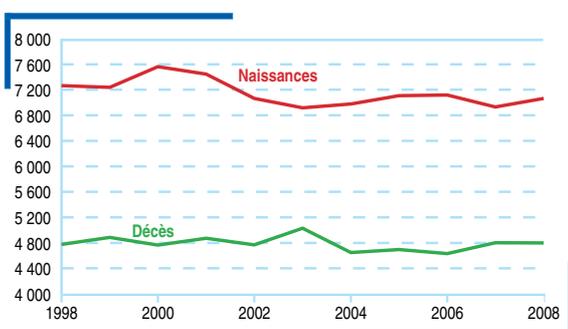
Source : Insee, État civil

Aube



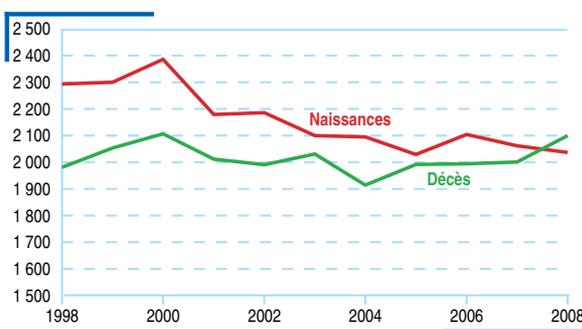
Source : Insee, État civil

Marne



Source : Insee, État civil

Haute-Marne



Source : Insee, État civil

Parmi les 12 600 décès survenus en 2008, 15 % concernaient des champardennais de moins de soixante ans et 11 % des personnes âgées de soixante à soixante-dix ans. Une grande majorité des décès surviennent dans un établissement hospitalier ou une clinique privée (61%). Les décès à domicile ont lieu dans 25 % des cas et ceux en maison de retraite dans 11 % des cas. Les 3 % restants se produisent sur la voie publique. Ces proportions sont les mêmes qu'au niveau national.

>> De moins en moins de mariages

Depuis le pic de l'effet millénaire où 7 800 couples s'étaient unis, le nombre de mariages célébrés en Champagne-Ardenne ne cesse de diminuer, comme au niveau national. En 2008, ils ne sont plus que 5 500. Ainsi, entre 2007 et 2008, la baisse a été de 4 % dans la région et 3 % en France métropolitaine. Le nombre de mariages diminue dans tous les départements de la région, à l'exception des Ardennes. Avec 10 % de mariages en moins, la baisse est la plus prononcée en Haute-Marne. Cette évolution n'est pas sans lien avec le rapide vieillissement que connaît ce département.

Un Pacs pour deux mariages

L'engouement pour le pacte civil de solidarité (Pacs), créé en novembre 1999, se confirme d'année en année. En 2008, 2 900 Pacs ont été conclus dans la région. Le nombre de pactes signés augmente d'un tiers chaque année depuis 2006, en lien avec les remaniements législatifs effectués depuis, qui ont modifié le régime des biens des partenaires du pacs et encore davantage rapproché leur fiscalité de celle des couples mariés, essentiellement dans le domaine des successions. En 2008, les Pacs poursuivent leur progression avec une hausse de 34 % par rapport à 2007, hausse néanmoins inférieure à celle de France métropolitaine (+43 %).

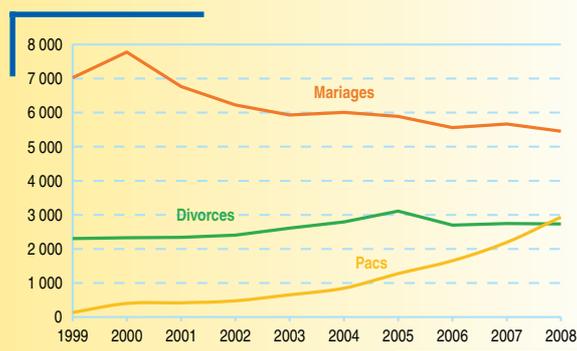
La part des couples hétérosexuels parmi les signataires d'un Pacs ne cesse de croître depuis dix ans. En 2008, 96 % des Pacs sont conclus entre deux personnes de sexe différent, contre 94 % au niveau national. En Champagne-Ardenne, comme au niveau national, pour deux mariages, on compte un Pacs d'hétérosexuels.

La même année, 500 Pacs ont été dissous en Champagne-Ardenne. La dissolution est automatique après le décès ou le mariage de l'un des deux contractants. Une demande d'un seul ou des deux contractants peut également être à l'origine de la dissolution du pacte. Sur les 11 000 contrats signés depuis 1999, 1 700 ont été rompus, soit près d'un Pacs sur six, comme au niveau national.

Stabilité des divorces

En Champagne-Ardenne, 2 700 divorces ont été prononcés en 2008. Le nombre de divorces stagne par rapport aux deux années précédentes, après avoir fortement augmenté au cours de la première moitié de la décennie et jusqu'au pic de 2005. En effet, à cette date, la législation sur le raccourcissement de la durée de procédure de divorce par consentement mutuel a permis à 40 % des demandes de se terminer dans l'année.

Unions et ruptures en Champagne-Ardenne



Sources : Insee, État civil ; Ministère de la justice et des libertés



>> Définitions

Naissance domiciliée : naissance comptabilisée au lieu de domicile de la mère.

Décès domicilié : décès comptabilisé au lieu de domicile du défunt.

Espérance de vie : l'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x. Cette espérance représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge.

Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Mariages enregistrés : il s'agit des mariages enregistrés dans la commune du mariage.



>> Méthodologie

La source État civil

Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil. Chaque commune a un service de l'état civil. Le maire est officier de l'état civil de droit, mais peut déléguer ses fonctions à un adjoint, un conseiller municipal ou un agent communal. Tous les événements qui ont lieu dans la commune doivent être enregistrés. En outre, certains événements ayant eu lieu ailleurs ou ayant fait l'objet par ailleurs d'actes authentiques (ou de jugements) doivent aussi être transcrits (transcription de tout acte de décès ayant eu lieu ailleurs d'une personne domiciliée dans la commune, transcription d'un jugement d'adoption) ou mentionnés en marge d'actes dressés dans la commune (mention en marge des actes de naissance et de mariage des intéressés d'un jugement de divorce par exemple).

Les règles applicables (mode d'établissement des registres, de leur conservation, etc.) sont précisées dans des textes législatifs ou réglementaires.

L'organisation d'une mairie en termes de registres est laissée à son initiative. Les communes importantes ont en général plusieurs types de registres (selon les actes à inscrire, voire plusieurs registres de même type) et les communes plus petites ont un registre unique.

Remarque

L'officier de l'état civil doit remplir un questionnaire dit « Bulletin statistique de l'état civil » chaque fois qu'il dresse un acte sur ses registres et, dans certains cas, lorsqu'il porte une mention en marge d'un acte déjà dressé. Le numéro attribué à chaque acte (en séquence du 1er janvier au 31 décembre de chaque année) est reporté sur le bulletin statistique, afin de s'assurer de la présence de tous les bulletins. Ces derniers portent le visa prévu par la loi du 7 juin 1951 entraînant l'obligation de répondre à toutes les questions, les réponses étant couvertes par le secret statistique. Les bulletins sont établis en un seul exemplaire et transmis ensuite à l'Insee.



>> Pour en savoir plus

« La baisse de population se poursuit », Bilan économique et social 2008, Insee dossier Champagne-Ardenne, n° 25, juin 2009.

« Bilan démographique 2008 : plus d'enfants, de plus en plus tard », Insee Première, n°1220, janvier 2009.

« France 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d'augmenter ? », Ined, Population & Société, n° 454, mars 2009.